
n° 04/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt-trois**, le **13 avril** à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chérüy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Christiane **ANDREU**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mmes Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.

Procurations : Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à Mme Rita **TOSCANO**), Mme Magalie **BLACHE** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absente : Mme Monique **RAVOUNA**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : COMPTE DE GESTION 2022 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Exposé du Président.

Nous vous rappelons que le Compte de Gestion constitue le document officiel dressé par le Trésorier Municipal.

Les pointages concernent la reprise :

- ☞ des résultats de la clôture de l'exercice 2021.
- ☞ des résultats de l'exercice 2022.
- ☞ des résultats de la clôture de l'exercice 2022.

Il permet de constater la cohérence totale avec le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale dressé par l'Ordonnateur.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Prend acte de la parfaite conformité du Compte de Gestion 2022 du Centre Communal d'Action Sociale dressé par Monsieur Eric **VERNIER** Trésorier Municipal, avec le Compte Administratif 2022 du même budget.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 17 avril 2023
Le Président,

